



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatorze octobre à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DEBESSAT Véronique, DUCRET Xavier, DORE Nadia, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, GENAY Jacqueline, GEORGE Rémi, GUTH Michel, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LARDIN Francis, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SCHLEGEL Laëtitia, SAUVANET-ARCHENT William, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur DANIEL Bertrand à Madame Véronique DEBESSAT, Monsieur Teddy DELBE à Monsieur Olivier MARTET, Madame Cécile LANA à Monsieur Paul BRANDMEYER, Monsieur Michaël LEMOINE à Monsieur Hervé LAHEURTE, Madame Corinne MAUSOLEO à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Madame Evelyne SASSETTI à Madame Catherine MANGEOT.

Était absent :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 02 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé avec 22 voix pour et 3 abstentions (DEBESSAT Véronique qui avait procuration pour DANIEL Bertrand, PILLER Christian).

01. Finances – Décision modificative n°2 Budget Commune

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2 du budget commune vers le budget jeunesse pour un montant de 130 000 euros ainsi que la dotation aux amortissements pour un montant de 30 000 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une anticipation de crédits destinée à permettre à la commune de finir l'exercice budgétaire en cours sur le pôle jeunesse. Cette mesure est rendue nécessaire par la suppression des emplois aidés intervenue depuis le mois d'août dernier.

Après ces explications et le détail présenté par Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la Décision Modificative n°2.

02. Finances – Décision modificative n°2 Budget Jeunesse

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la Décision Modificative n°2 du budget Jeunesse, pour un montant de 130 000 euros.

Après les explications apportées par Monsieur Hervé LAHEURTE, il est proposé de rebasculer les crédits du budget communal vers le budget Jeunesse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

03. Finances – Clôture régie d'avance

À la demande de la Trésorerie de Lunéville, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour procéder à la clôture de la régie d'avance liée à la carte bancaire de la commune.

Il explique que cette carte bancaire, utilisée principalement pour effectuer des achats en ligne, entraîne une gestion administrative particulièrement lourde.

Après ces explications, le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

04. Ressources Humaines – Protection santé des agents et participation employeur au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement liée à la Mutuelle Nationale Territoriale par un contrat groupe santé. Il précise que cette question s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique. Il indique également que le Comité Social Territorial a rendu un avis sur ce sujet lors de sa séance du 4 juin 2025 et que l'ensemble des agents de la collectivité a été consulté.

Soucieuse d'adapter son dispositif de protection sociale complémentaire aux besoins des agents, la commune souhaite faire évoluer son organisation actuelle.

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la résiliation, au 31 décembre 2025, du contrat groupe santé liant la commune à la Mutuelle Nationale Territoriale. Il propose également la mise en place d'un dispositif de labellisation pour la garantie santé des agents à compter du 1er janvier 2026. Dans ce cadre, la participation de l'employeur serait fixée à 15 euros par mois et par agent à partir de cette même date. Enfin, il demande à être autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après les explications détaillées de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

05. Ressources Humaines – Adhésion au contrat prévoyance du CDG 54

Monsieur le Maire rappelle que la commune a conclu une convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'une garantie maintien de salaire au bénéfice des agents communaux. Il précise que cette garantie, dite « prévoyance », permet d'assurer aux agents le maintien de leur rémunération en cas d'arrêt de travail pour raison de santé, qu'il s'agisse d'une maladie, d'un accident ou d'un congé maternité.

Il indique que le Centre de gestion a proposé un avenant à la convention initiale afin d'actualiser les conditions de ce dispositif. Cette actualisation porte notamment sur la durée de la convention, les modalités de gestion, la couverture des risques et la participation de l'employeur. Elle a pour objectif de garantir la continuité du service public et de sécuriser la protection sociale des agents tout en offrant à la collectivité un cadre juridique et financier clair et mutualisé.

Monsieur le Maire propose ainsi aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle relatif à la garantie maintien de salaire (prévoyance) des agents communaux. Cette signature permettra d'assurer la poursuite et la sécurisation de la couverture prévoyance, contribuant à la protection sociale des agents en cas d'incapacité de travail.

Il est également proposé de fixer la participation de l'employeur à 15 euros par agent et par mois, à compter du 1er janvier 2026. Les agents percevant les plus faibles revenus bénéficieront d'un remboursement total de cette contribution.

Après présentation et explications, les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

06. Ressources Humaines – Modification tableau des effectifs

Afin de s'adapter aux besoins des usagers et à la modification de l'organisation de la cantine scolaire, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes :

- Ouverture de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à 35/35ème
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 26/35ème

Modification des Durées Hebdomadaires de Services :

- Enseignant guitare : + 2 heures (10 h au lieu de 8h)
- Enseignant batterie : + 45 minutes (4h15 au lieu de 3h30).
- Enseignant piano : + 1 heure (8 heures au lieu de 7 heures).

Après explications, les membres du Conseil Municipal valident les modifications proposées à l'unanimité.

07. Jeunesse – Adhésion classes olympiques

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour renouveler l'adhésion de la commune au dispositif des classes olympiques pour l'année scolaire en cours.

Madame Nadia DORE explique que, depuis quatre ans, les classes du HDP participent à ce programme. Ce dispositif permet aux élèves de bénéficier d'entraînements spécifiques, de rencontrer des sportifs qui viennent présenter leur discipline, ainsi que d'obtenir des places pour assister à des matchs, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Après cette présentation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

08. Jeunesse – Modification du règlement intérieur

Conformément à l'avis favorable rendu par la commission Jeunesse en date du 15 septembre 2025, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le règlement intérieur du service jeunesse pour l'année 2025-2026.

Madame Nadia Doré présente les principales modifications apportées au règlement. Celles-ci font suite au passage en liaison froide pour la restauration. Le prestataire impose désormais que les repas ne puissent plus être modifiés après la veille à 8h. En cas d'absence d'un enfant pour raison de santé, aucune facturation d'heures supplémentaires n'est appliquée, mais le repas reste facturé.

Après ces explications, les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement intérieur à l'unanimité.

09. Recensement - Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026, sous le contrôle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Le recensement est préparé et réalisé par la Commune qui recevra à ce titre une dotation forfaitaire (non connue à ce jour) afin de couvrir une partie de la rémunération des agents intervenant dans le recensement.

Afin d'assurer les opérations du recensement de la population, et suite à un redécoupage des districts de collecte, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 02 septembre dernier avec la création de :

- 9 postes d'agents recenseurs (au lieu de 8);
- 1 poste d'agent recenseur réserviste.

Chaque agent suivra une formation de deux demi-journées, dispensée par l'INSEE et effectuera une tournée de reconnaissance avant de réaliser puis réalisera les enquêtes auprès de la population.

Concernant la rémunération, Monsieur le Maire propose de revaloriser le barème fixé lors du dernier recensement en tenant compte de l'inflation de 1% et au prorata du travail effectué comme suit :

- Bordereau de district (l'unité) : 6.85 € ;
- Feuille de logement (l'unité) : 0.68 € ;
- Bulletin individuel (l'unité) : 1.30 € ;
- Cessions de formation = 2 x 3h30 (forfait) : 72.00 € ;
- Tournée de reconnaissance (forfait) : 36.00 €.

En complément de celle-ci, Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'octroyer une rémunération supplémentaire pour les agents en charge de l'accompagnement et du suivi de l'activité des agents recenseurs pendant la période du recensement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer cette rémunération complémentaire à 100 euros net par agent encadré pour l'ensemble de la période du recensement.

Monsieur Hervé LAHEURTE indique que la période de recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février. Neuf postes d'agents recenseurs ainsi qu'un poste d'agent réserviste seront à pourvoir. Monsieur le Maire rappelle que les personnes recrutées ne peuvent être élues, ni figurer sur une liste de candidats potentiels.

Après présentation de ces éléments, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition à l'unanimité.

10. Vie associative – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association des Baskets Solidaires dans le cadre de la participation d'une adhérente à l'Iron man qui se déroulera à Hawaï le 11 octobre prochain. Dans ce cadre, elle s'est engagée à reverser une partie des sommes qu'elle aura récolté à l'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL).

Monsieur Michel GUTH précise que le budget global de cette participation s'élevait à 8 400 euros et que l'association avait sollicité une contribution communale de 500 euros. Il informe également le Conseil que la compétition a eu lieu et que l'adhérente a terminé l'épreuve et réalisé une belle performance en se classant 193^e sur 1 570 concurrents.

Après ces explications, les membres du Conseil Municipal accordent à l'unanimité la subvention exceptionnelle.

11. Forêts – Tarifs des affouages

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'augmentation au coût de l'inflation (1%) des tarifs des affouages actuellement à 9€/stère. Le tarif sera porté à partir de 2025 à 9,10€/stère (arrondi) de bois. Strictement réservé aux blainvillois, revente interdite et moyen de chauffage au bois.

Après les explications apportées par Monsieur Paul BRANDMEYER, les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition à l'unanimité.

12. Finances – Créances éteintes

À la demande de la Trésorerie de Lunéville, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'extinction de deux créances, d'un montant respectif de 542,47 € et 332,94 €, et à les admettre en non-valeur. Ces créances correspondent à des impayés du service jeunesse concernant deux familles.

Après explications, les membres du Conseil Municipal admettent en non-valeur les créances éteintes à l'unanimité.

13. Jumelage LAMBRECHT – Prise en charge des frais d'hébergement

Dans le cadre du voyage des membres du comité de jumelage, accompagnés de représentants des associations locales et de citoyens volontaires, à LAMBRECHT (Allemagne) les 4 et 5 octobre derniers, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la commune à prendre en charge 50 % les frais d'hébergement occasionnés par ce déplacement.

En conséquence, la commune règlera directement l'intégralité des frais auprès de l'hôtel, puis émettra un titre de recettes afin de recouvrer 50 % du montant auprès des participants concernés.

Après les explications de Monsieur le Maire, qui souligne l'accueil remarquable des participants. Il est proposé que les familles prennent en charge 50 % du coût, ce qui représente un reste à charge de 30 euros pour une personne seule et de 50 euros pour un couple.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité.

14. Location de salles – Modification de la grille tarifaire

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver la révision des tarifs de location des salles municipales à compter du 1er septembre 2025. Cette révision correspond à une augmentation de 1 %, en application du taux d'inflation.

Après les explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, il est précisé que, comme chaque année, le tarif de location des salles évolue. Malgré cette augmentation, les tarifs restent inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent cette évolution à l'unanimité.

15. Informations et questions diverses

✓ **Informations :**

- Prochain Conseil Municipal : 9 décembre 2025 à 20h00.
- Réunion publique sur le PLUI : 17 novembre 2025 à 20h00 (préparer l'invitation).
- Inauguration ALDI : 21 octobre 2025.
- Réunion interne de présentation du PLUI : 20 octobre 2025 à 18h00, salle des mariages.

✓ **Remerciements :**

L'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL) remercie la commune pour les dons qu'elle a régulièrement récoltés dans le cadre d'Octobre Rose l'année dernière et pour son soutien tout au long de l'année au travers de ces animations.

✓ **Animations :**

- Samedi 18/10 : Jour de la nuit et À vos baskets – Octobre Rose à 18h30. L'éclairage ne sera pas activé ce samedi, mais fonctionnera normalement dimanche. Cette

année, les séances de planétarium seront installées à l'intérieur du préau de l'école JF et leur nombre sera multiplié.

- 15/10 : Visite du château de Lunéville avec les enfants du périscolaire.
- 25/10 : Sortie famille à Nigloland (complet).
- 25 et 26/10 : Accueil de la délégation de Lambrecht : réception à la mairie à leur arrivée, visite de la mairie, médiathèque et ludothèque, dévoilement d'une plaque, plantation d'un pommier, déjeuner à la salle Cabu, visite guidée à Nancy, et soirée avec les sapeurs-pompiers de la MFC. Une partie des frais sera remboursée par des fonds européens. Ces rencontres ont permis de renforcer les liens avec Lambrecht et ont été de beaux moments de fraternité. Le CMJ a également présenté ses actions et des jeunes qui ont échangé avec la délégation viendront à leur tour.
- 8/11 : Accueil des nouveaux habitants.
- 8/11 après-midi : Inauguration de l'UTEP, l'Unité de Traitement de l'Eau Potable.
- 11/11 : Cérémonie patriotique avec dépôt de gerbe pour le monument de regroupement, dont la tombe a été réalisée après 10 ans de travail. Accueil de quelques soldats et mise en valeur du monument gravé.
- 23/11 : Plantation d'un arbre pour Une naissance, derrière les HLM de Mont, comme l'année précédente.

À la suite du versement de la subvention exceptionnelle accordée au club de Kick Boxing pour leur participation aux championnats du monde, la commune félicite les quatre participants engagés. Les résultats sont remarquables : l'un d'eux remporte le titre de championne du monde, deux obtiennent une 3^e place et le plus jeune termine à la 5^e place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 44.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire
Olivier MARTET